

Fiche informative des différentes instances

À conserver

Un partenariat solide avec les familles est un atout pour un établissement scolaire, d'où l'importance pour nous de tisser et consolider ces liens avec vous. Outre les contacts au fil des jours par téléphone, SMS, mail ou courrier, la participation de parents d'élèves dans les différentes instances de dialogue et de décision est primordiale et nous l'encourageons vivement.

La possibilité qui vous est offerte d'être force de proposition et d'échanger avec des représentants de la profession (techniciens du paysage, vendeur, ...), des collectivités territoriales et de l'établissement (enseignants, autres personnels, lycéens, étudiants, équipe de direction), sur des sujets variés et étroitement liés à la réussite des jeunes, est un réel moyen de permettre un regard croisé entre tous les acteurs du lycée et d'enrichir ainsi le débat.

Si vous êtes intéressé(e), et nous le souhaitons vivement, vous pouvez présenter votre candidature pour l'une ou plusieurs des instances suivantes :

- **Le Conseil de classe** de votre enfant, qui se réunit 2 à 3 fois par an en présence des 2 représentants élus des parents d'élèves ou de leur suppléant, et qui examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, notamment :
 - ✓ Modalités d'organisation du travail personnel des élèves
 - ✓ Accompagnement scolaire de l'élève pour mieux le guider dans son travail et ses choix d'études
 - ✓ Propositions d'orientation
- **Le Conseil Intérieur**, qui se réunit 2 fois par an en présence des 3 représentants élus des parents d'élèves ou de leur suppléant, et qui traite notamment des sujets suivants :
 - ✓ Autonomie pédagogique et éducative : sorties, voyages, projets éducatifs
 - ✓ Propositions de modification du règlement intérieur
 - ✓ Discipline générale
 - ✓ Sécurité et hygiène

2 représentants des parents d'élèves désignés au Conseil intérieur peuvent siéger au conseil de discipline.

- **Le Conseil d'Administration**, qui se réunit 2 fois par an en présence de 2 représentants élus des parents d'élèves ou de leur suppléant, et qui délibère notamment sur les thèmes suivants :
 - ✓ Bilan d'activité des centres de l'Établissement (Lycées, Centres de Formation d'Apprentis, Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole et Exploitations Agricoles des sites de Dunkerque et de Lomme)
 - ✓ Validation du Règlement Intérieur
 - ✓ Questions budgétaires et financières
 - ✓ Voyages et sorties pédagogiques

Du conseil d'administration émane la **Commission Hygiène et Sécurité**, qui se réunit 2 fois par an en session ordinaire en présence de 2 représentants élus des parents d'élèves ou de leur suppléant, et qui délibère notamment sur les thèmes suivants :

- ✓ Analyse des risques d'hygiène et de sécurité dans l'établissement par la communauté éducative.